

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Nominations ecclésiastiques. — V Echos du Congrès de Saint-Jérôme. — VI A Mgr l'évêque de Joliette. — VII Un problème d'eschatologie. — VIII Maisonneuve : Une fête à l'Hospice de la Providence. — IX Apostolat de la Prière. — X Aux prières. — XI Ecoles publiques en pays protestant. — XII Sœurs de la Providence : Vêture et profession religieuse. — XIII Ordo des fidèles.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 10 décembre

Neuvaine de Noël (1) et, dans les diocèses de Montréal et de Joliette, col lecte du Denier de Saint-Pierre.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 17 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Constant, de Sainte-Lucie et de Saint-Eusèbe.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité *anticipée* du titulaire de Saint-Thomas (Lefavre).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Damase et, *par anticipation*, de celle de Sainte-Victoire.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Sainte-Lucie (d'Israëli).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Sainte-Eulalie, de Saint-Eusèbe et, *par anticipation*, de Saint-Thomas (Pierreville) et de Sainte-Victoire.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Fête du titulaire de Saint-Lazare.

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité *anticipée* du titulaire de Saint-Thomas.

Prières des Quarante-Heures

MARDI	5 décembre	Caughnawaga.
JEUDI	7	“ Saint-Clément.
SAMEDI	9	“ Saint-Michel à Montréal.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 16 décembre au 1 janvier inclusivement).

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

PAR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Zénon Thérien, vicaire à Sainte-Rose ;

M. l'abbé A. Lapalme, vicaire à Hochelaga ;

M. l'abbé J.-E. Bernier, vicaire à Maisonneuve.

ECHOS DU CONGRES DE SAINT-JEROME

" Pater meus agricola. "

" Mon père était agriculteur. "

C'ÉTAIT là, on s'en souvient, la devise du célèbre curé Labelle. Quand il fut appelé aux honneurs de la prélature romaine, et qu'il dut se choisir des armes, il jeta ces simples paroles, si pleines de sens, sous une gerbe de blé. Ce fut tout, mais c'était assez.

Nos pères en effet à nous les Canadiens français, nos pères d'il y a cent ans, d'il y a cinquante ans étaient tous ou à peu près des agriculteurs. Sans doute, les événements nous ont dirigés, plusieurs d'entre nous, vers d'autres champs d'action. Les carrières dites libérales et demain celles de l'industrie se sont ouvertes ou s'ouvriront devant nous. Mais le gros des nôtres devra rester au travail des champs, à l'agriculture. C'est notre champ de bataille. Tous les esprits sérieux l'admettent.

* * *

C'est pourquoi le congrès de colonisation, qui vient de tenir ses assises à Saint-Jérôme, du 20 au 23 novembre, ne pouvait manquer de fixer l'attention publique. Tout le monde s'en est occupé, même ceux qui affectent d'en rire pour des motifs que

l'on soupçonne. En général, la presse a parlé de ce congrès de colonisation en termes très vifs d'approbation. Tout n'est pas fait. Après les discours, il faut des actes. Mais l'histoire nous apprend que si beaucoup de discours ne produisent que des sons ; d'autres, parce qu'ils sont sincères, parce qu'ils sont vrais et parce qu'ils donnent le mot d'une situation, produisent de durables et féconds effets, en déterminant des actes.

*
* *
*

Des hommes considérables, sur l'invitation du ministre de la colonisation à Québec, l'Hon. Jean Prévost, se sont rendus dans la ville du curé Labelle et ont échangé leurs vues au sujet des moyens pratiques de pousser la colonisation. Nous n'analyserons pas ici tous les discours qui ont été faits. Pour les résumer, nous donnerons la série des résolutions qui ont été adoptées, telle que rédigée par *La Presse* de Montréal (samedi 25) dans un remarquable article d'ensemble.

D'abord on a suggéré de former en Conseil de Colonisation toutes les sociétés de colonisation qui existent actuellement dans la Province ; cela aurait un résultat bienfaisant au point de vue de la colonisation simultanée des différentes régions, pour le bien général.

On a exprimé le vœu que les détenteurs de chartes de lignes de chemins fer entreprennent immédiatement la construction de leurs voies respectives ; cela pour mettre en pratique le principe de faire précéder le colon par la locomotive.

On a exprimé aussi le vœu que le gibier et le poisson, qui sont une richesse nationale pour la Province, soient protégés ; c'est pour cela que l'on prohibera absolument la pêche au filet dans les lacs, et autant que possible dans les rivières. D'ailleurs le prochain Congrès de chasse et de pêche s'en occupera et c'est pour cela que le Congrès de colonisation n'a pas voulu se prononcer définitivement sur l'opportunité de la chasse et de la pêche libres à tous dans toute la Province.

On tentera un mouvement de rapatriement intelligent des nôtres qui sont aux États-Unis.

On a invité le gouvernement à faire exécuter rigoureusement la loi réglementant la coupe du bois par le marchand de bois.

On a exprimé le vœu que le gouvernement ne devrait dépenser de l'argent que pour des chemins véritablement utiles à la colonisation.

On conseille de changer la loi des "homestead" afin de permettre au colon d'hypothéquer sa terre de façon à ce qu'il puisse se procurer à des taux raisonnables l'argent dont il a besoin pour développer son patrimoine.

On demande aux compagnies de chemins de fer une réduction des taux de colonisation pour les nouveaux colons.

On désire que le gouvernement vienne en aide aux écoles pauvres des anciennes colonies.

Enfin, "the last but not the least", on exprime le désir de voir le gouvernement former des réserves qui seraient pourvues d'avance de chemins, de routes, de guides, d'église et d'école, avant l'arrivée du colon ou simultanément avec son établissement.

* * *

Mais il est un acte, ou mieux peut-être une scène du congrès de Saint-Jérôme qui doit être fixée dans le recueil de nos annales diocésaines. Elle importe d'ailleurs à l'histoire du Canada catholique.

Mgr l'archevêque de Montréal assistait, en qualité de président d'honneur, aux délibérations du congrès. Plusieurs fois Monseigneur a parlé. Il a rappelé le souvenir, toujours vivant dans le Nord, du regretté curé Labelle. Il a dit que l'œuvre de la colonisation avait toujours été l'objet des sollicitudes des évêques canadiens. Il a donné son adhésion la plus ferme à l'idée de coloniser par groupes, à celle de faire des réserves pour le colon, à celle encore de lui donner des bons chemins. Surtout, Sa Grandeur a insisté pour dire quelle place il faut faire à l'église et au clocher, à l'école et à l'instruction, dans les pays de colonisation. Une fois de plus, l'archevêque a prêché la guerre à l'alcool, demandant qu'on ne mette pas de *buvette* dans les villages nouveaux.

* * *

Au passage, et comme incidemment, en parlant des écoles, Monseigneur avait protesté contre le langage anti-patriotique de certains journalistes qui osent écrire : « Honte à la Province de Québec », et, sous prétexte de progrès à effectuer, ignorent délibérément tout le bien qui s'est fait chez nous, depuis cent ans, par ceux qui se dévouent à l'œuvre de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse, les prêtres et les religieux.

Le lendemain, l'honorable ministre de la colonisation disait à l'archevêque, dans une envolée superbe de patriotisme et de foi : « Monseigneur, vous nous avez dit que pour faire de la colonisation l'Eglise vient donner la main à l'Etat ; eh bien, pour maintenir et pour développer notre système d'instruction publique, l'Etat, à son tour, tend la main à l'Eglise..... »

Alors, spontanément, Mgr Bruchési tendit la main à l'Hon. M. Prévost, et ce fut dans la salle un immense *vivat*.

Cette poignée de main est un geste magnifique. Elle restera dans l'histoire. Car, on a beau dire, il y a des gestes qui sont plus éloquents que tous les discours et qui engagent tout autant que les meilleurs traités.

« Ceux qui ont été témoins des déclarations de l'Hon. M. Prévost et des ardentes improvisations de Mgr Bruchési — écrivait le correspondant de *la Presse* déjà cité — n'oublieront jamais le frisson patriotique qu'ils ont ressenti..... Si l'orientation donnée au mouvement de colonisation parmi nous n'est pas nouvelle, au moins elle a été rajeunie d'une façon particulièrement éclatante. »

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

A MGR L'ÉVÊQUE DE JOLIETTE

DMPECHÉE de le faire plutôt, la *Semaine religieuse* vient aujourd'hui, après tant d'autres, offrir ses plus sincères condoléances à Mgr Archambeault, dans la douleur si vive que lui cause la perte de sa vénérable mère.

Nous avons vu le défilé des parents, des amis, des prêtres, des religieux et des religieuses, qui n'ont cessé de visiter la dépouille mortelle de Mme Archambeault, et de déposer, avec leurs prières, un riche et pieux trésor de suffrages et de messes sur sa longue robe de tertiaire franciscaine.

La même foule sympathique se retrouvait dans la vaste église paroissiale de Saint-Jacques, le jour des funérailles.

Ces témoignages de sympathie chrétienne ont dû apporter une puissante et durable consolation à toute la famille de la défunte, famille dont les membres ont si bien servi la société et l'Église.

Les obsèques ont eu lieu lundi dernier.

Mgr l'archevêque de Montréal avait tenu, en cette douloureuse circonstance, à célébrer lui-même le service funèbre, afin de donner à son ancien confrère et à son collègue dans l'épiscopat une marque de particulière affection. Les devoirs suprêmes de l'inhumation ont été présidés par Mgr l'évêque de Valleyfield, également ancien confrère de Mgr Archambeault à l'archevêché de Montréal. Deux autres prélats, Mgr Racicot et Mgr Bernard, assistaient aussi à la cérémonie, au milieu d'une centaine de prêtres des diocèses de Montréal et de Joliette.

Mme Archambeault repose maintenant dans la crypte de la chapelle des Sœurs de la Providence, rue Sainte-Catherine, exactement sous la place occupée par le prie-

Dieu, où elle était venue si souvent prier pendant les dernières années de sa sainte et vigoureuse vieillesse.

Les restes de l'honorable Louis Archambeault seront transportés au même endroit. Ainsi la mère et le père, dans l'attente de la résurrection, dormiront à côté l'un de l'autre, à proximité de leurs enfants dont les foyers sont établis dans la ville de Montréal.

Et ce sera dans ce sanctuaire, où sa voix se faisait naguère entendre aux religieuses que l'autorité diocésaine avait confiées à ses soins comme supérieur ecclésiastique, et en unisson avec ces vierges dévouées et reconnaissantes, que Mgr l'évêque de Joliette pourra venir offrir le saint sacrifice de la messe pour sa mère.

Ce pèlerinage de piété filiale, Mgr Archambeault le fera bien souvent, ajoutant chaque fois une consolation de plus à son âme meurtrie ; apportant en même temps une consolation de plus à la pieuse défunte, qui éprouva, à sa dernière heure, le très noble bonheur de voir son fils, accouru de l'évêché de Joliette, lui administrer en personne les derniers sacrements. Il serait, en effet, impossible de dire de quelle tendresse affectueuse, de quel amour d'enfant, Mgr Archambeault aima jusqu'à la fin sa mère !

UN PROBLEME D'ESCHATOLOGIE

POURQUOI Dieu ne laisse-t-il pas dans le néant les âmes dont il prévoit la damnation ?

Vu son extrême difficulté, il serait peut-être bon de ne pas traiter cette question ; mais vu qu'elle est très souvent posée, vu qu'elle est une source de doute et d'angoisse à de nombreuses âmes, il semble meilleur d'en chercher la solution. C'est ce que je vais essayer avec le secours du Cœur infiniment miséricordieux de Jésus.

Et d'abord, cherchons à dissiper les nuages qui flottent sur le problème : nos erreurs, souvent, viennent du mauvais jour dans lequel nous exposons le sujet.

Calvin, l'un des fondateurs du protestantisme, a enseigné que Dieu crée certaines âmes en vue de les perdre, et certaines autres en vue de les sauver. Mais, comme lui a répondu Bossuet, dans son *Histoire des Variations* : « cette exécration triste doctrine n'a jamais été celle de notre mère, l'Eglise ».

D'une volonté subordonnée à notre volonté, Dieu veut le salut de tous les hommes (1) : tel est le verdict permanent des dix-neuf siècles de la théologie chrétienne.

Sans aucun doute, Dieu connaît à l'avance si notre volonté se conformera à la sienne. Il est l'Éternel Présent. Pour lui le temps n'a aucune succession : il voit. Mais cette connaissance, mais cette vision n'influe en rien sur la réalisation de l'événement vu ou connu d'abord par lui.

De la fenêtre de ma chambre, je vois un homme se précipitant vers l'Hudson pour s'y noyer. Je le vois, je le sais. Mais suis-je la cause du suicide de ce malheureux ? Evidemment non. Ainsi en est-il pour Dieu dans le drame épouvantable de la perte d'une âme. Il nous prodigue ses avertissements, il verse sur nous des flots de grâces. Nous les refusons, nous en abusons. La justice doit faire place à l'amour méprisé. Rien de plus logique, rien de plus sage.

Nous avons reçu de Dieu le bienfait de l'existence, avec l'intelligence pour connaître le bien et la liberté pour choisir ce bien. L'âme dévoyée choisit le mal et se fait l'ouvrière de sa propre damnation : Dieu est en-dehors de cause. « *Perditio tua ex te, o Israël* (1), ta perte est bien ton œuvre, ô Israël ».

Vous me direz peut-être que Dieu aurait dû s'abstenir de

(1) I Jean II, 2. Jean I, 29. II Cor. v, 15. I Tim. II, 4.

(2) Osaë, XII, 9.

donner le dangereux présent de la liberté à l'âme qui en abusera ; mais à ceci je réponds que dans l'économie actuelle de la création cela était impossible. De même qu'un cercle implique nécessairement l'idée d'un centre, de même la dignité humaine requiert le libre arbitre. Vous n'êtes pas tenu de tracer un cercle, mais si vous en tracez un, vous devez supposer un centre. Dieu n'était pas tenu de créer l'humanité à son image et à sa ressemblance, mais puisqu'il l'a daigné vouloir, — et ceci pour sa gloire et notre bonheur — il convenait qu'il nous donnât la liberté d'agir selon notre désir.

Si nous disons le contraire, nous affirmons que l'esclavage est préférable à la liberté, que le moins est meilleur que le plus, et non seulement cela, mais nous ôtons à la vertu sa racine, à la gloire sa cause.

Bien évidemment si nous regardons uniquement le bien individuel de l'âme perdue, le non-être eût été préférable à l'être, et Notre-Seigneur Lui-même l'a dit en parlant de Judas. Mais ce n'est pas de la sorte que nous devons traiter le problème. C'est l'ensemble de l'humanité que nous devons contempler. Or l'humanité forme un tout où les bons et les mauvais se tiennent solidaires : si vous supprimez les méchants, par le fait même vous supprimez les bons. Et ceci est mal. Et le mal ne peut jamais se faire, même s'il en doit résulter un bien.

Assurément, Dieu n'aurait pas créé le genre humain s'il n'avait dû contenir que des âmes pécheresses. Mais supposé l'existence d'une seule âme juste, cette âme juste ne pouvait être sacrifiée à la faute des coupables.

Dans le champ du père de famille, inévitablement l'ivraie pousse à côté du froment, mais ce n'est pas une raison pour ne pas planter le froment : ainsi en est-il du plant de la Création sous les mains du Semeur divin.

A chacun de nous, — oui, même à ceux d'entre nous qui

devront hélas ! aller habiter un jour l'enfer — Dieu a dit et dit sans cesse : « Je vous aime et vous ai aimé d'un éternel amour. » (3) Par tous les moyens, même par l'effusion du sang

(3) Jérémie, xxxi, 3.

de son Fils, il nous aide et nous a aidés à gravir les pentes qui mènent au ciel. Mais sa grâce n'est pas une coaction ni une contrainte. Nous avons aussi à nous aider nous-mêmes. Nous avons à agir. Si nous refusons d'agir, n'en accusons que nous-mêmes et non pas la divine miséricorde.

« Vous êtes juste, ô mon Dieu, et vos jugements sont droits ! » Tel sera le cri qui sera inlassablement sur les lèvres des damnés. Demandons au Cœur de Jésus que ce ne soit pas le nôtre durant *l'instant sans fin* de l'éternité. Et tandis qu'il fait jour, marchons dans la lumière.

J.-M. LELEU.

MAISONNEUVE

Une fête à l'Hospice de la Providence

HIER, jeudi, l'hospice de la Providence de Maison-neuve était en liesse ; les drapeaux flottaient au gré du vent et annonçaient que c'était jour de joie en la sainte demeure de la Charité.

Commencée par la messe, dite à 6.30 heures, par le Rév. M. A. Lapalme, vicaire, chapelain de la maison, dans la chapelle qui avait, pour la circonstance, revêtu ses plus riches parures, la fête de sainte Elisabeth, patronne des pauvres, devait se continuer toute la journée, pour les bons vieillards et les orphelins des deux sexes, hospitalisés et soignés par les Sœurs de la Providence avec ce dévouement si intelligent et si maternel qu'on leur connaît.

A 1 heure, le Rév. M. A. Dugas, curé de Maisonneuve, se faisait un honneur d'aller présider le somptueux dîner des pauvres, servi dans l'une des grandes salles de l'hospice, par les Dames de Charité de la paroisse, heureuses de remplir, pour la première fois, ce rôle glorieux de servantes des pauvres, envers lesquels elles savent, en toute occasion, se montrer si généreuses. On chuchotait tout bas, grâce à une heureuse indiscretion, que l'aimable anonyme qui avait offert le succulent repas, n'était autre que le pasteur ; quant aux gâteaux, crèmes, sucreries et douceurs de toutes sortes, les anges seuls pourraient dire les noms des dames qui les ont donnés.

Après le repas, on se rendit dans la salle de récréation des femmes, gracieusement parée, comme, du reste, toute la maison. Une gentille orpheline lut, au nom du personnel de la maison, une adresse pleine de sentiments délicats à l'égard du curé de la paroisse, toujours si bon, si compatissant pour ceux qui souffrent, et à l'égard de ces dames, qui, au nombre de près de quarante, savent si bien en toute occasion seconder son zèle. M. l'abbé Dugas y répondit avec un à-propos charmant, n'oubliant personne, félicitant les Dames de Charité d'avoir répondu à son appel avec tant d'empressement, et les Religieuses, de tout le bien qu'elles font à Maisonneuve dans les œuvres qui leur ont été confiées.

Après cette réunion toute de famille, eut lieu l'élection des dignitaires de l'Association des Dames de Charité de l'hospice de Maisonneuve. Par acclamation, et malgré leurs refus plein de modestie, furent nommées : Mme N. Dufresne, présidente ; Mme E. Lanthier, vice-présidente ; Mme H. Degardins, secrétaire ; Mme R. Lanthier, trésorière.

Le salut solennel du Saint-Sacrement termina dignement la fête.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

INTENTION GENERALE

Pour le mois de décembre 1905, approuvée et
bénie par Pie X

LE DENIER DE SAINT-PIERRE

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

DIVIN Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que les catholiques s'affectionnent de plus en plus à la grande œuvre du Denier de Saint-Pierre.

Résolution apostolique : Faire circuler des listes de souscription pour le Denier de Saint-Pierre, si l'évêque l'approuve.

* * *

Les lignes suivantes, que nous empruntons à la dernière livraison du *Messenger canadien du Sacré-Cœur*, sont un saisissant commentaire de l'appel fait au diocèse par Mgr l'archevêque, en faveur de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre. Nous les reproduisons avec plaisir. Et messieurs les curés pourront s'en inspirer dans leurs exhortations aux fidèles.

LE PAPE A BESOIN DE NOS SECOURS

Le Pape est pauvre, bien pauvre même à l'heure actuelle, et il a constamment besoin de nos secours pécuniaires.....

Pas n'est besoin de refaire ici l'histoire. On connaît trop bien l'abominable brigandage de Victor Emmanuel et la lâche connivence de Napoléon III, ce Ponce-Pilate du XIXe siècle. L'usurpation sacrilège en question ne laissait donc plus au Pape, à partir de 1870, que Saint-Pierre de Rome et le Vatican

pour toute propriété. Ajoutons maintenant à ce premier crime les vols subséquents, par l'infâme gouvernement italien, des fondations d'œuvres pies, l'exécrable spoliation des ordres religieux d'Italie qui donnaient beaucoup au Pape ; enfin, la main-mise de l'état laïque sur la presque totalité des ressources locales du Souverain-Pontife, et, je le demande, que peut-il rester à ce dernier ainsi ruiné, dépouillé de tout, et constitué prisonnier dans les limites de son palais ou des jardins qui l'avoisinent ? Que lui reste-t-il pour faire face désormais aux dépenses si grandes que nécessite toujours le bon gouvernement spirituel de l'Église, et faire aussi honneur à cette dignité royale, dont il demeure revêtu quand même ? ✓

C'est vrai, le Pape n'a plus d'armée à soutenir, mais il a toujours besoin d'un personnel de domestiques considérable. Il lui faut aussi, autour de lui, quantité de personnages ecclésiastiques, cardinaux, prélats ou autres, qui consacrent comme lui, à l'œuvre de Dieu, temps, forces, vie même. Pour l'honneur de l'Église et l'intérêt de toute la société chrétienne, il est obligé d'entretenir des relations diplomatiques avec les différents pouvoirs. Il doit donc avoir ici et là des représentants, Nonces ou Délégués, qui ont bien à soutenir leur rang, à remplir leurs missions.

Le Saint-Siège a de plus créé pour la propagation de l'Évangile et le salut des âmes, pour l'éducation de la jeunesse laïque et la formation des clercs, pour les progrès de la science et des arts, etc., d'innombrables œuvres auxquelles il faut beaucoup pour subsister. Partout les missions lointaines réclament sans cesse des secours abondants de celui qui peut dire, avec non moins de vérité que saint Paul, *qu'il a la sollicitude de toutes les Eglises et que personne ne souffre sans qu'il souffre lui-même*. A part les derniers désastres de Calabre, ou d'autres cas extraordinaires semblables, ce sont d'immenses

aumônes qu'il lui faudrait chaque année, seulement à Rome, distribuer aux pauvres de toutes espèces, ou aux différents instituts de charité. Le clergé italien ruiné par les mesures iniques du gouvernement doit aussi recourir au Pape pour subvenir à ses nécessités. Bref, jamais peut-être le Pape n'eut plus besoin de répandre son action sur le monde entier, de départir à l'humanité et les secours matériels et les biens plus précieux incomparablement de l'ordre spirituel ; mais jamais non plus, peut-être, le Pape n'a été plus dénué de ressources. Ah ! sans doute, l'Eglise fondée sur Jésus-Christ ressuscité ne saurait être exposée à périr, même si la condition financière du Pape était encore plus triste ; et ses ennemis se sont grossièrement trompés, quand ils ont espéré pouvoir la prendre par la famine à l'instar d'une vulgaire forteresse défendue simplement par des hommes mortels ou des moyens humains. On pourra faire mourir le Pape de faim, mais la papauté, mais l'Eglise, jamais ! On ne saurait nier cependant, que le manque de ressources suffisantes ne doive mettre en péril les intérêts de cette Eglise, paralyser bien des efforts, ruiner beaucoup d'œuvres de zèle. Or, il faudrait au Pape, annuellement, la somme de sept à huit millions de francs, au moins, et environ trois millions seulement lui sont encore assurés. Où donc vait-il prendre de quoi combler le déficit ? Pas ailleurs, évidemment, que dans la générosité de ses enfants, sur laquelle il compte. Aussi, ne pas tromper cette espérance sera toujours le grand devoir de tous les vrais enfants de l'Eglise catholique...

AUX PRIERES

Mme Veuve Louis Archambeault, décédée à Montréal.

ÉCOLES PUBLIQUES EN PAYS PROTESTANT

DANS l'Allemagne protestante, à Neucnahr, petite ville de 2,600 habitants, les écoliers assistent *chaque jour* à la messe, nous affirme une revue française. Ils sont conduits à l'église et surveillés, les garçons par les instituteurs, les filles par les institutrices. Et à l'issue de la messe ils prient tous ensemble à haute voie.

Le crucifix est suspendu aux murs de l'école, en face des bustes de Frédéric, de Guillaume et de l'impératrice Augusta.

Enfin, l'enseignement religieux se donne dans l'école, avec le concours et sous la surveillance du clergé paroissial.

La même revue fait remarquer que cette situation n'est point spéciale aux petites localités. A Cologne, ville de 360,000 âmes, les écoliers assistent, en corps et sous la surveillance de leurs maîtres, aux offices de la cathédrale.

En pays allemand et sous un gouvernement protestant, ces faits paraissent tout naturels !

Pourquoi faut-il ajouter que s'ils se passaient dans certaines provinces de la Confédération canadienne, il n'y aurait pas assez d'espace aux colonnes de plus d'un journal protestant, pour dénoncer l'abdication du pouvoir civil et la domestication du personnel enseignant par la hiérarchie ?

Qui donc a raison, de ceux qui approuvent et encouragent le bien qui s'opèrent sous leurs yeux ? ou de ceux qui se laissent égarer par le fanatisme et par de vaines déclamations ?

SOEURS DE LA PROVIDENCE

Véture et profession religieuse

LE 20 novembre, avait lieu chez les Sœurs de la Providence une cérémonie religieuse, présidée par le révérend Père A. Proulx, S. J., prédicateur de la retraite. Vingt-et-une postulantes revêtaient le saint habit. Ce sont les Sœurs Emma Lesage, de Saint-Léon-le-Grand ; Alexandrine Brosseau, Marie-Anne Loranger, de Montréal ; Rose de Lima Coutu, de Saint-Thomas-de-Joliette ; Clara Nolin, de Stanbridge ; Maria Robillard, de Sainte-Anne-de-Bellevue ; Florina Troie, de Saint-Remi ; Corinne Larivée, de Saint-Jacques-des-Piles ; Virginie Ouimet, Thérèse David, de Saint-Vincent-de-Paul, Isle Jésus ; Alma Desrosiers, de Saint-Paul-de-Joliette ; Cécilia Brissette, de Saint-Didace ; Marguerite Bélanger, de Saint-Thomas-d'Alfred ; Armandine Forest, de Joliette ; Rose-Alma St-Onge, de Bécancourt ; Agnès McCaffrey, de l'Avenir ; Bernadette Mayrand, de Saint-Ubalde ; Bernadette Laframboise, de Saint-Stanislas-Kostka ; Antoinette Périgny, de Saint-Tite ; Evéline Poirier, Yvonne Lachapelle, de Maisonneuve.

Le 21, M. le chanoine G.-M. Le Pailleur, curé de Ville-Saint-Louis, présidait une cérémonie de vœux perpétuels. Voici les noms de celles qui firent cette dernière oblation : Anna Deschesne, dite Sœur Géminien ; Marie-Anne Barrette, dite Sœur Félix ; Marie Ouellette, dite Sœur Marie-Chrysogone ; Marie-Louise Le Pailleur, dite Sœur Marie-Louise ; Maria Dusseault, dite Sœur Marie-Sergius ; Magda Vézina, dite Sœur Lin ; Anna Comtois, dite Sœur Jean de Canti ; Maria Aumont, dite Sœur Agricola ; Delphine Marchand, dite Sœur Thérèse de Jésus.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 10 décembre

Office du 2e dim. de l'Avent, *semi-double* (2e cl.) ; mém. de l'Oct. de l'Immaculée-Conception, et de S. Melchiade ; préf. de la Ste Vierge. — Aux II vêpres, du dim., mém. de S. Damase et de l'Oct.